



DECISION N° 2019-01

Acquisition de matériel informatique et d'un serveur

Extrait du Registre des Décisions
BUREAU SYNDICAL DU 12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 18h00, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 04 mars 2019, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, au siège du syndicat, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 10

Nombre de pouvoir : 1

Présents pour le quorum : 10

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARINIER Arnaud	Titulaire
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Garennnes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Éric	Titulaire

Pouvoir : 1

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA Pays de Dreux)

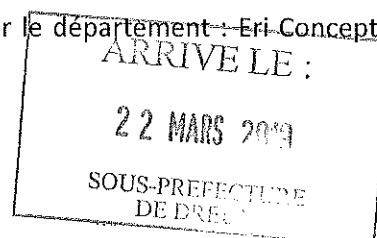
Absents : 2

Cherisy	CA du Pays de Dreux	M. DESHAYES Ludovic	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel (excusé)	Titulaire

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

M. BELLANGER expose que, depuis la fusion, c'est l'ordinateur de la Responsable des affaires générales qui fait office de serveur. Or ce matériel supporte de plus en plus difficilement les connexions partagées et le stockage des données. Cela devient d'autant plus préoccupant que le logiciel de comptabilité est installé dessus. Le secrétariat effectue des sauvegardes manuelles, mais la solution ne peut être que temporaire.

M. BELLANGER a interrogé trois sociétés implantées sur le département : Eri-Concept (Morancez), Promosoft (Chartres) et A2K (Dreux).



Mme DELALANDE a effectué un tableau comparatif des devis des trois sociétés, remis aux membres du Bureau ce jour.

Après étude et comparaison, M. BELLANGER propose de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse, celle d'Eri Concept.

Le Bureau décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le devis de la société Eri Concept :

- pour les acquisitions suivantes :
 - un serveur Terra Computer (équipé d'un processeur Intel Xeon SP X3430 – 4 cœurs) de 32 Go pour un montant de 2 410 € HT, soit 2 892 € TTC ;
 - l'antivirus spécifique au serveur pour un montant annuel de 95 € HT, soit 114 € TTC ;
 - deux disques durs externes (2 To) pour un montant total de 318 € HT, soit 381,60 € TTC ;
 - un ordinateur fixe HP ProDesk 400 G4 (Core i5-6500) de 8 Go de RAM, équipé d'un disque dur SSD 256 Go, sous Windows 10 pro et protégé par un antivirus pendant 2 ans, pour un montant de 1 049 € HT, soit 1 258,80 € TTC ;
 - un écran 23,8 pouces pour un montant de 185 € HT, soit 222 € TTC ;
 - RAM supplémentaires pour un montant de 49 € HT, soit 58,80 € TTC ;
 - un ordinateur portable HP 470 muni d'un écran de 17,3 pouces (Core i5-8250) de 4 GB de RAM, équipé d'un disque dur SSD 256 Go, sous Windows 10 pro et protégé par un antivirus pendant 2 ans, prestation d'installation incluse, pour un montant de 1 455,50 € HT, soit 1 746,60 € TTC ;
 - 2 antivirus supplémentaires pour deux PC non protégés, pour un montant total de 216 € HT, soit 259,20 € TTC (licence pour 1 an) ;
- pour les prestations suivantes :
 - installation du serveur avec connexions de l'ensemble du parc informatique et test pour un montant de 1 450 € HT, soit 1 740 € TTC ;
 - installation et connexion du PC et de l'écran pour un montant de 190 € HT, soit 228 € TTC.

Le montant total de la commande s'élève donc à 7 417,50 € HT, soit 8 901 € TTC.

En outre, le Bureau autorise le Président, à l'unanimité, à signer le contrat de maintenance annuel (renouvelable par tacite reconduction) avec la même société Eri Concept, pour un tarif mensuel de 120€ HT, soit 144€ TTC.

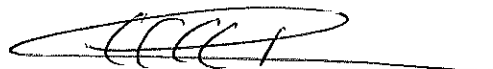
Pour le Président empêché et par délégation,
 Pour le 1^{er} Vice-président empêché et par délégation,
 Le 2^{ème} Vice-président,

Raymond ROY

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 22 Mars 2019

Le Président,



André COCHEULIN

SBV 4R
 SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
 DES 4 RIVIERES

SBV 4R
 SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
 DES 4 RIVIERES

